

TENDANCES RÉCENTES et NOUVELLES DROGUES

Novembre 2021

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19. L'absence de vaccin, de traitement efficace, le manque de moyens de prévention ainsi que les ressources insuffisantes du système de soin pour faire face à sa diffusion ont motivé plusieurs types de mesures destinées à freiner la propagation du virus et à éviter le débordement du système de soin : confinements de la population (limitation des sorties du domicile) ; promotion voire obligation en certains espaces des gestes barrière (port d'un masque, distance physique minimale entre les personnes, « jauges » de fréquentation ...) ; interdiction ou limitation de certaines activités économiques ou sociales.

Ces mesures ont eu des répercussions notables sur les grandes dimensions observées par le dispositif TREND de l'OFDT (cf. p. 4), à savoir les usages de produits psychoactifs (ainsi que leurs marchés) et les populations d'utilisateurs dans l'espace de la marginalité urbaine d'une part et au sein de l'espace festif d'autre part.

■ Les adaptations du trafic au contexte de crise sanitaire en 2020

Avec le confinement, usagers et vendeurs de produits psychoactifs illégaux se sont inquiétés de la disponibilité des produits. Des difficultés d'approvisionnement par voie aérienne ou routière émergent du recueil de données, avec peu de répercussions sur l'accessibilité du produit, à l'exception

du cannabis, pour lequel une pénurie, des défauts de qualité et/ou des prix très augmentés ont été enregistrés au début de la période de confinement.

Les réseaux de trafic ont réussi à s'organiser rapidement pour conserver leur clientèle voire la développer, à la faveur de difficultés d'approvisionnement de concurrents. Un vecteur propice au maintien des ventes a été la livraison à domicile, dont le développement s'est accéléré. Elle s'organise par l'intermédiaire d'applications sécurisant la confidentialité des échanges comme Snapchat, Whatsapp, Signal ou Wickr. La prise de contact se fait par cooptation. Ce mode de vente a permis aux usagers de continuer à s'approvisionner sans prendre le risque d'enfreindre les règles du confinement d'une part, et en minimisant les risques d'infraction à la législation sur les stupéfiants d'autre part.

Plusieurs adaptations des réseaux de trafic au fonctionnement habituel ont été observées durant cette période pour faire face au contexte : une réorganisation des lieux et/ou horaires de livraison, une augmentation des seuils minimum de commande, des augmentations de prix sur différents produits (surtout ceux du cannabis), la facturation du service de livraison (légitimé par les usagers du fait du risque encouru). Les réseaux de livraison à domicile sont de taille variable, ce qui implique une segmentation des tâches et une spécialisation de métier plus ou moins importante. Certains semblent adossés à des

Audrey Roquefort,
Guillaume Suderie

CREAI-ORS
Occitanie/
Trend OFDT



réseaux de vente en cités, d'autres à des micro-trafics que le média peut permettre de développer davantage. Diverses stratégies de fidélisation de la clientèle sont utilisées : relances commerciales, tarifs dégressifs, présentation stylisée, vente de produits de niche, cadeaux. Une diversification des produits à la vente est notée en 2020. Si certains usagers se sont à nouveau tournés vers leurs modes d'approvisionnement antérieur en fin de confinement, il semble néanmoins que la praticité et l'efficacité de la livraison à domicile consolident son recours. Du côté des vendeurs, ce mode d'organisation de la vente a aussi ses avantages. Il rend plus difficile le travail de l'application de la loi en raison du cryptage des échanges, de la dissémination des lieux de vente et du cloisonnement entre les différentes composantes des réseaux (centralisation des appels et des commandes d'un côté et organisation logistique des livreurs de l'autre), qui deviennent plus difficiles à remonter.

L'année 2020, à compter de l'été, a aussi été marquée par une violence accrue dans le trafic, à la suite d'arrestations de tenants du point de vente du quartier des Izards. Elles ont bouleversé les équilibres internes des positions et les relations entre réseaux. Plusieurs fusillades ont eu lieu, faisant six morts et des blessés. Ces bouleversements ont également concerné la main d'œuvre à travers des recrutements d'autres réseaux jugés plus aguerris. Ces événements ont donné des arguments à la Mairie de Toulouse dans la négociation avec l'Etat de moyens complémentaires pour lutter contre le trafic de drogues, formalisés dans le premier « contrat de sécurité intégré ». Il augure, avec la mise en place nationale de l'Amende forfaitaire délictuelle (AFD), d'une transition vers un renforcement des mesures de répression dans le champ des drogues.

■ Conditions de vie détériorées et consommations des usagers en grande précarité

Dans l'espace de la marginalité urbaine, au cours du premier confinement, les difficultés d'accès des personnes en situations de grande précarité à certains besoins fondamentaux (eau, alimentation et équipements sanitaires essentiels aux mesures de prévention du Covid-19) et les problèmes financiers ont été majorés, en raison d'une diminution des ressources économiques (issues de la mendicité, d'activités professionnelles formelles ou informelles), des solutions de débrouille et/ou des soutiens institutionnels. Des personnes se sont trouvées confrontées à l'injonction d'opérer un changement fondamental dans leur mode de vie en se confinant, alors qu'elles vivaient dans la rue et/ou « de » la rue (trouvant des ressources dans des activités et des interactions en différents espaces de la

Les prix des principales drogues observés à Toulouse en 2020

Produits	Prix printemps 2020	Prix fin 2020	Tendance 2019/fin 2020	
Amphétamine/Speed	NR	15 €/g	→ peu recherché	
Buprénorphine haut dosage (BHD)	NR	3-5 € / comprimé 10-15 € / plaquette	→	
Cannabis	Herbe	12 €/g	→	
	Résine	15 €/g	↗	
Cocaïne	80-100 €/g	60-80 €/g	→	
Héroïne	NR	45 €/g	→	
Kétamine	50 €/g	40 €/g	→	
LSD	NR	10 € / buvard ou goutte	→	
MDMA/ecstasy	Comprimé	50-60 €/dizaine	40-60 €/dizaine	→
	Poudre	NR	40-50 €/g	Circulation moins fréquente
Sulfates de morphine	NR	5-7 € la gélule de 200 mg	→	

ville), sans avoir les moyens pour se confiner, soit car elles ne disposaient pas d'un lieu (légal ou illégal) pour s'abriter, soit car elles manquaient, au sein de ce celui-ci, des ressources nécessaires à une vie confinée. Un enjeu important pour ces nombreuses personnes a donc été de trouver un lieu pour se confiner, par leurs propres moyens ou par l'intermédiaire des associations, qui ont porté, auprès de l'Etat, l'urgence de créer une offre supplémentaire d'hébergement.

Le contexte exceptionnel a suscité des nouveautés dans l'accueil : acceptation de places par des personnes sans-abri inscrites dans un non-recours ancré à l'hébergement (au sens d'un refus motivé par des représentations et des expériences de l'hébergement collectif), expérimentation de nouveaux lieux d'accueil comme le camping, proposition de nuitées hôtelières à des publics plus variés et, pour ce qui est des consommations d'alcool notamment, un assouplissement des règlements intérieurs de certains centres d'hébergement. Cela a permis l'expérimentation de nouvelles pratiques de réduction des risques et des dommages : protocoles de distribution d'alcool, liens renforcés entre structures d'hébergement, centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) ou centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), maraudes communes entre équipes sociales et d'addictologie.

Les données recueillies auprès des usagers et des professionnels montrent des évolutions des consommations de produits psychoactifs variables en fonction de l'appropriation du confinement. Lorsqu'il a été considéré comme une occasion (voire une raison) de prendre soin de soi et que certaines conditions ont été réunies (isolement d'autres consommateurs, absence de conflits interpersonnels au sein du lieu de vie...), les usages ont diminué. Lorsqu'au contraire le confinement a été anxiogène et a généré des difficultés supplémentaires, les consommations ont augmenté. Les produits utilisés ont dépendu de leur accessibilité. Les augmentations de consommations ont plutôt concerné des produits légaux (tabac, alcool et médicaments psychotropes) ou des produits illégaux restés accessibles (cocaïne notamment).

Ainsi, des transferts d'usage d'un produit à l'autre ont pu s'observer (les difficultés d'approvisionnement en cannabis ont pu être compensées par la consommation de Valium® par exemple).

Durant cette période, les CAARUD et CSAPA ont eu à transformer rapidement leurs organisations du travail et une partie de leurs façons de faire dans un moment où certaines structures étaient entravées dans leur capacité d'action, par le manque de moyens de protection face au virus et/ou par une réduction de leurs effectifs. Il a donc fallu prioriser les accompagnements à maintenir, ceux des usagers injecteurs pour les CAARUD, ceux des personnes sous traitements de substitution aux opioïdes pour les CSAPA, et développer (ou renforcer) des pratiques pour diminuer la fréquentation des lieux. L'aller vers, la consultation à distance et la fermeture des accueils collectifs ont par exemple été adoptés par toutes les structures interrogées. Ces divers bouleversements dans les conditions de vie des personnes et dans leurs accompagnements ont modulé les files actives et ont, selon les cas, créé, maintenu, renoué ou rompu des liens avec certaines catégories d'usagers, plus ou moins durablement.

Au moment du déconfinement de mai-juin, des reprises ou augmentations de consommations de produits psychoactifs sont allées de pair avec une vie sociale plus remplie, et notamment un réinvestissement de la rue comme espace de vie. Si la situation en hébergement a continué d'être plus favorable, avec un maintien des places créées et l'ouverture de places supplémentaires à l'approche de la période hivernale, les usagers se sont trouvés confrontés à des services durablement perturbés, avec de nouvelles normes d'accueil et parfois des délais plus longs de réponse, ce qui a pu générer du stress. L'absence de perspective d'un retour à la « vie d'avant » a suscité des inquiétudes tant chez les usagers que chez les professionnels. Chez les premiers, elles ont pu s'exprimer par des plaintes dans les échanges, dans des troubles du sommeil rapportés, dans des conflits entre usagers ; chez les seconds, dans une perte du sens du travail réalisé dans un respect des recommandations sanitaires entravant l'activité. Cet affaiblissement du sens du travail a pu être renforcé par l'étiollement du collectif, avec le développement du télétravail et du recours aux outils de travail à distance (visioconférence par exemple).

■ Évolutions des espaces festifs et des usages en leur sein

Les composantes de l'espace festif habituellement observées (scène alternative de type *free-party*, scène commerciale de type club et discothèque) ont été d'emblée pointées comme des espaces potentiels de diffusion du virus, en raison des contacts physiques et des partages qui en font l'essence. Diverses mesures se sont donc succédées au cours de l'année pour réduire, encadrer, interdire et réprimer les pratiques festives. Celles-ci se sont ainsi réorganisées dans l'espace et dans le temps, en fonction du contexte légal et de l'adhésion aux mesures sanitaires adoptées pour lutter contre la transmission de la maladie.

Durant le premier confinement, débuté en mars 2020, les fêtes légales ont été interdites de fait par la fermeture des bars, des discothèques et des clubs, et par les motifs autorisés de circulation freinant les soirées privées. Pendant cette période, aucun événement festif n'a été enregistré par les observateurs, ce qui atteste d'un respect des règles du confinement. Les pratiques festives se sont parfois arrêtées, parfois essayées à distance en « apéros-visio », parfois limitées à des soirées privées en groupe restreint. Pour certaines personnes, les perturbations du rythme habituel, (professionnel notamment, avec le télétravail et/ou le chômage partiel) ont pu induire une augmentation des consommations de produits psychoactifs. Les déplacements d'usages en d'autres contextes (fête à domicile notamment) ont pu générer des évaluations négatives des consommations, sur les plans de leur fréquence ou de l'adéquation perçue de leurs effets. Ainsi, certaines personnes ont tenté de moduler leurs consommations durant cette période en fonction de ces évaluations. Pour certaines, avec succès ; pour d'autres, le confinement a été propice à l'installation de consommations non contrôlées. Les difficultés de régulation perçues ont pu inciter à consulter des professionnels du soin en addictologie une fois le confinement levé.

Lors du premier déconfinement, les modalités de la fête sont restées modifiées, avec la réouverture différée des bars (en juin), le maintien de la fermeture des clubs et discothèques, et la déprogrammation des festivals qui scandent habituellement la période estivale. La fête légale s'est réorganisée dans les interstices permis par la loi : dans l'espace public, dans des logements privés, puis, dans les bars lorsqu'ils ont pu accueillir à nouveau du public. Avec le temps, l'adhésion aux mesures sanitaires s'est étiolée, et des événements festifs ont commencé à s'organiser, sous l'impulsion de collectifs expérimentés ou novices dans l'organisation d'événements illégaux. La reprise des événements festifs et de la vie sociale s'est accompagnée d'une reprise des consommations de produits psychoactifs, pour ceux qui les avaient suspendues, avec des substances consommées variables selon les affiliations culturelles.

À l'automne, la diffusion du virus restant non contrôlée, les espoirs de reprise des événements légaux se sont éteints avec la fermeture renouvelée des bars. Les mesures d'interdiction de la fête se sont structurées et durcies, avec l'instauration d'un couvre-feu pour en limiter le nombre et le développement de poursuites pénales à l'encontre des organisateurs d'événements. Les pratiques festives ne se sont pas alors totalement arrêtées, mais se sont plutôt réorientées vers l'organisation d'événements plus limités en taille, donc plus confidentiels et plus homogènes en termes de participants. La durée des fêtes s'est souvent allongée (en commençant plus tôt et en finissant plus tard), s'adaptant aux horaires de couvre-feu. Dans ce contexte, si certains produits ont pu être moins choisis par des consommateurs expérimentés, car jugés peu appropriés au type de fêtes (MDMA/ecstasy ou certains hallucinogènes par exemple),



les observations vont plutôt dans le sens d'une augmentation des fréquences et quantités des consommations (d'alcool et de cocaïne notamment).

Globalement, les événements étant plus confidentiels voire strictement privés durant l'année, les interventions de réduction des risques en espace festif sur site ont été plus rares. Les usages à risque et les usagers ont donc été moins accompagnés qu'en temps normal.

Crise sanitaire 2020 – Covid-19

Le développement de l'épidémie de Covid-19 et l'instauration des mesures de confinement par les pouvoirs publics à la mi-mars 2020 sont venus modifier les pratiques de consommation de drogues, les activités des structures d'addictologie et de réduction des risques, et perturber les activités des réseaux de trafic. L'Observatoire

français des drogues et des toxicomanies (OFDT), à travers son dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND), a souhaité recueillir des informations afin de documenter ces évolutions. La mobilisation des huit coordinations locales a donné lieu à deux publications, les « bulletins TREND/COVID-19 », en ligne sur le site de l'OFDT : <https://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/trend/>.

LE DISPOSITIF TREND NATIONAL ET LOCAL

Le dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) de l'OFDT s'appuie sur un réseau de huit coordinations implantées à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse.

Celles-ci mettent en œuvre des outils d'observation qualitatifs (observations ethnographiques, groupes focaux, entretiens individuels et collectifs...), afin de repérer, documenter et contextualiser les phénomènes émergents et les tendances récentes en matière de drogues illicites et de médicaments détournés. Elles recueillent leurs informations auprès d'acteurs (usagers, professionnels ou intervenants associatifs du secteur sociosanitaire, forces de l'ordre, etc.) dont l'ancrage local contribue à une meilleure compréhension des spécificités territoriales.

Deux espaces particulièrement concernés par les usages de produits psychoactifs sont investigués : l'espace de la marginalité urbaine (rue, squats, zones de deal, structures de réduction des risques et d'addictologie) et l'espace festif techno regroupant la scène alternative (*free parties*) et commerciale (clubs, discothèques, bars).

Chaque site participe également, par ses collectes de produits et par la transmission de signaux d'alerte, au système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) qui assure une veille sur des produits nouveaux ou inhabituellement dangereux et sur le contenu toxicologique des substances en circulation.

La coordination du site de Toulouse, qui bénéficie du soutien financier de l'ARS Occitanie, est confiée au CREAI-ORS Occitanie (ex. ORS Midi-Pyrénées).



Directeur de la publication : Julien Morel d'Arleux

Coordination rédactionnelle : Clément Gérome, Fabrice Guilbaud

Remerciements :

Aux usagers qui ont accepté de participer à nos travaux et dont nous préservons ici l'anonymat.

À l'ensemble des professionnels de la réduction des risques, du médico-social, du sanitaire et du respect et de l'application de la loi qui ont partagé leur expertise.

Conception graphique et réalisation : Frédérique Million (OFDT)

[Crédits photos : © victorptorres / © Photographe.eu - Fotolia.com / © fred34560 - Fotolia.com / © Pixabay]

OFDT

69 rue de Varenne
CS 70780 - 75700 Paris cedex 07
Tél. : 01 41 62 77 16
ofdt@ofdt.fr

CREAI-ORS Occitanie

Faculté de médecine
37, allées Jules Guesde
31073 Toulouse cedex
tel : 05 61 53 11 46
contact@orsmp.org